

Plan de formation
relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Horticultrice ou Horticulteur CFC
Extrait pour l'orientation floriculture



du 31 octobre 2011

Table des matières

Introduction.....	3
Profil de la profession.....	3
Orientations.....	4
Remarques au sujet des compétences opérationnelles	4
Vue d'ensemble de la méthode Triplex.....	6
Profil de qualification.....	7
Partie A: Compétences opérationnelles et objectifs de formation.....	8
Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.....	9
Compétences méthodologiques (CM).....	35
Compétences sociales et personnelles (CSP)	36
Niveaux de taxonomie	37
Partie B: Tableau des leçons de l'école professionnelle	38
Partie C: Organisation, répartition et durée des cours interentreprises	39
Partie D: Procédure de qualification.....	42
Annexe	46

Introduction

I. Profil de la profession

***Le jardin est le dernier luxe de notre temps
car il exige ce qu'il y a de plus précieux dans notre société:
du temps, de l'attention et de l'espace
(Dieter Kienast, traduction libre)***

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC s'occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie naturels et aménagés. Ils produisent des plantes ou créent des aménagements à l'intérieur ou à l'extérieur à la demande des clients. L'enthousiasme pour leur profession s'exprime par la connaissance des plantes et de leurs besoins spécifiques, ainsi que par l'envie de créer et d'entretenir activement des aménagements. Ils utilisent des plantes et différents matériaux en prenant en considération l'environnement ainsi que leur propre santé et contribuent ainsi à favoriser la biodiversité et l'utilisation des ressources de manière durable. Ils travaillent au sein de petites ou de grandes équipes, sous instruction ou instruisent eux-mêmes les autres collaboratrices ou collaborateurs. Chaque prestation de tous les collaborateurs, effectuée de manière indépendante, contribue au succès du résultat final dans les quatre orientations.

Complexité des activités

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC exécutent différentes tâches, aussi bien dans la production de plantes que dans le paysagisme, au sein d'un processus de travail global. Il est donc important qu'ils soient conscients des influences de leurs activités sur les étapes suivantes du travail ainsi que sur l'environnement et qu'ils agissent en conséquence.

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC appliquent leurs connaissances et leurs compétences en toutes circonstances et réagissent de manière créative à chaque nouvelle situation. Ils s'efforcent autant que possible d'optimiser les processus, particulièrement lors d'activités répétitives.

Autonomie et responsabilité

Le travail dans les établissements horticoles ou les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert un comportement responsable et beaucoup d'indépendance. Les hortultrices ou les horticulteurs CFC sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et sont aptes à prendre des décisions de leur propre initiative dans le cadre de leurs compétences et à agir de manière réfléchie.

Sécurité au travail

L'exécution des différentes tâches quotidiennes des hortultrices ou des horticulteurs CFC est liée à différents risques. Les hortultrices ou les horticulteurs CFC sont conscients des dangers lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre les mesures légales appropriées de protection pour leur personne et leur entourage de manière conséquente et prévoyante.

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Comportement écologique

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients de l'influence des comportements nuisibles pour l'environnement. Ils se tiennent strictement aux règles et aux normes en vigueur et protègent ainsi durablement l'environnement. Ils agissent de manière respectueuse de l'environnement et utilisent les moyens auxiliaires parcimonieusement et de façon ciblée.

II. Orientations

Orientation floriculture

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation floriculture produit et cultive différentes plantes décoratives et utiles pour l'intérieur et l'extérieur en les multipliant par semis, division ou bouturage. Elle/il travaille aussi bien à l'extérieur que dans les serres, généralement en équipe.

Les tâches de l'hortultrice ou de l'horticulteur CFC sont très diversifiées. Elles comprennent notamment la plantation et l'entretien d'espaces intérieurs, de récipients, de massifs et de cimetières ainsi que l'hivernage et les soins aux plantes non rustiques.

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation floriculture conseille les clients de manière exhaustive sur l'utilisation, les soins, les maladies et les ravageurs des plantes. Les connaissances approfondies des caractéristiques et des exigences des plantes, de l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que des réglementations y relatives sont d'une importance essentielle.

III. Remarques au sujet des compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles se divisent entre compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles. Elles permettent à une personne disposant d'une formation reconnue d'exercer avec compétence la profession d'hortultrice ou d'horticulteur CFC et de se positionner sur le marché du travail.

Compétences professionnelles

Conformément à la méthode Triplex, le plan de formation pour les hortultrices ou les horticulteurs CFC est divisé en objectifs généraux, particuliers et évaluateurs. Les objectifs généraux et particuliers s'appliquent indifféremment aux trois lieux de formation. Les objectifs évaluateurs sont formulés spécifiquement pour les trois lieux de formation: école professionnelle, entreprise et cours interentreprises. Il est ainsi possible de s'assurer que chaque lieu de formation est à même de remplir sa fonction et que la coopération entre eux est assurée.

Un ou plusieurs objectifs particuliers sont associés aux objectifs généraux qui pourront alors être concrétisés à leur tour par des objectifs évaluateurs mesurables. Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les buts proprement dits de la formation. Les objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises, ayant une fonction de soutien, permettent d'atteindre ces buts.

Les **objectifs généraux** décrivent de façon générale les compétences ou l'idée fondamentale d'un domaine de compétence et justifient de façon générale la nécessité, pour les futurs professionnels, d'acquérir les compétences nécessaires. Ils décrivent les situations pouvant se présenter dans l'exercice de la profession, les conclusions générales ou les normes et en tirent les conséquences pour la formation d'hortultrice ou d'horticulteur CFC.

Les **objectifs particuliers** concrétisent les objectifs généraux et indiquent aux futurs professionnels comment se comporter dans des situations professionnelles. Les objectifs particuliers découlent de situations à gérer qui font l'objet de l'objectif général. Ils décrivent une faculté d'adaptation qui doit permettre aux personnes en formation d'agir dans une situation réelle. Les objectifs particuliers se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- ils permettent de prédire la propension à adopter certains comportements;
- ils déterminent la forme de réaction que l'on attend de la personne en formation dans une situation donnée;

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

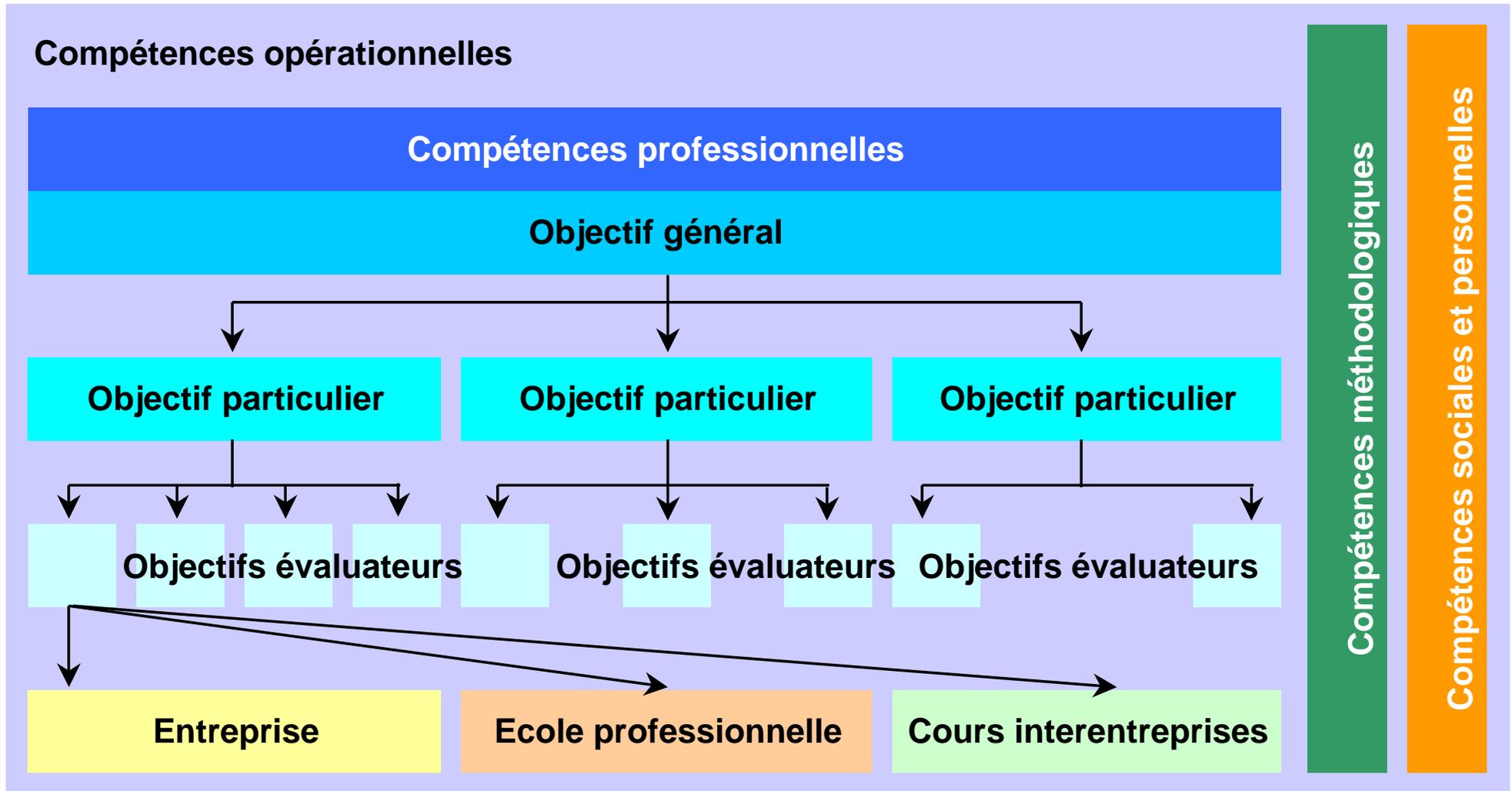
- ils décrivent les dispositions, les attitudes ou d'autres caractéristiques d'ordre supérieur.

Sur le plan des objectifs particuliers, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires seront promues durant la formation, conjointement aux objectifs évaluateurs (voir pages 35 et 36).

Les **objectifs évaluateurs** décrivent les tâches individuelles mesurables en général, ainsi que le comportement observable des hortultrices ou des horticulteurs CFC qui concrétisent les objectifs particuliers.

Le niveau de difficulté de chaque objectif évaluateur est indiqué par des degrés de compétence (taxonomie) (voir page 37).

IV. Vue d'ensemble de la méthode Triplex



V. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Les objectifs généraux correspondent aux domaines de compétences opérationnelles et les objectifs particuliers aux compétences opérationnelles.

Orientations	PA	Paysagisme	V	Plantes vivaces
	F	Floriculture	P	Pépinière

Domaines de compétence opérationnelles	Compétences opérationnelles																				
	1		2		3		4		5		6		7								
1.1 Conseil et vente	1.1.1 Conseiller la clientèle	PA F	V P	1.1.2 Saisir les commandes	PA F	V P	1.1.3 Vendre les marchandises et les prestations de service	PA F	V P	1.1.4 Rédiger les rapports et les bulletins de livraison	PA F	V P	1.1.5 Encaisser	V P	1.1.6 Présenter et soigner l'assortiment	PA F	V P				
1.2 Livraison et prestation de service	1.2.1 Livrer les marchandises	PA F	V P	1.2.2 Fournir les prestations de service	PA F																
1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise	1.3.1 Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise	PA F	V P	1.3.2 Effectuer les travaux d'entretien	PA F	V P	1.3.3 Eliminer les matériaux de manière écologique	PA F	V P												
1.4 Travaux de plantation et de semis	1.4.1 Préparer les surfaces de plantation et de semis	PA F	V P	1.4.2 Planter les végétaux	PA F	V P	1.4.3 Aménager les gazons et les prairies	PA		1.4.4 Préparer les récipients pour la plantation	PA F	V P	1.4.5 Entretien des plantes et les surfaces plantées	PA F	V P						
1.5 Nutrition et protection des plantes	1.5.1 Nourrir les plantes	PA F	V P	1.5.2 Protéger les plantes	PA F	V P	1.5.3 Réguler les herbes indésirables	PA F	V P												
1.6 Connaissances et utilisation des plantes	1.6.1 Nommer les plantes	PA F	V P	1.6.2 Utiliser les plantes	PA F	V P															
1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts	1.7.1 Entretien des surfaces engazonnées et des prairies	PA		1.7.2 Entretien des surfaces en dur	PA		1.7.3 Arroser les espaces verts	PA		1.7.4 Tailler les plantes	PA										
1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts	1.8.1 Préparation du travail	PA		1.8.2 Jalonner et mesurer	PA		1.8.3 Effectuer des travaux du sol	PA		1.8.4 Construire des équipements de drainage	PA		1.8.5 Poser des revêtements et des bordures	PA		1.8.6 Construire des escaliers et des murs	PA		1.8.7 Poser des éléments et des équipements	PA	
1.9 Production de plantes	1.9.1 Arracher les plantes		P	1.9.2 Former les plantes		P	1.9.3 Cultiver les plantes	F	V P	1.9.4 Gérer le déroulement des cultures	F	V P	1.9.5 Effectuer les travaux d'empotage	F	V P	1.9.6 Planter et transplanter les végétaux ligneux en pépinière		P			
1.10 Multiplication de plantes	1.10.1 Multiplier des plantes par voie générative	F	V P	1.10.2 Cultiver les pieds-mères		V	1.10.3 Multiplier des plantes par division		V	1.10.4 Greffer des plantes		V	1.10.5 Multiplier des plantes par boutures		V	1.10.6 Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	F	V P			

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Partie A: Compétences et objectifs de formation

Vue d'ensemble des compétences

Numéro de l'objectif général

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif général	1.4	Travaux de plantation et de semis						Titre de l'objectif général
		<p>Les plantes sont des organismes vivants qui ont des besoins spécifiques. Une croissance optimale n'est possible que lorsque tous les travaux, de la préparation à la plantation, resp. du semis et des opérations post-levée, sont soigneusement effectués en respectant leurs besoins spécifiques ainsi que les critères environnementaux.</p> <p>Lors de toutes les étapes de travail, les hortultrices et horticulteurs CFC tiennent compte des exigences des plantes et des conditions cadres de l'écologie.</p>						Objectif général
Objectif particulier	1.4.1	Préparer les surfaces de plantation et de semis						Titre de l'objectif particulier
		Les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de préparer les surfaces de plantation et de semis selon les principes écologiques et les normes.						Objectif particulier
		2 Compétence méthodologique 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.3 Comportement écologique		3 Compétences sociales et personnelles 3.1.3 Soins				Compétences méthodologiques, sociales et personnelles par objectif particulier
Objectif évaluateur		Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax	Lieu de formation
1.4.1.1 Ameublir le sol		Ils ameublissent le sol à la main ou à la machine selon le but d'utilisation et la nature du sol.	C3 PA P V F	Ils utilisent différentes machines et engins pour ameublir le sol.	C3 PA P V F	Ils comparent les différents engins pour ameublir le sol en rapport avec leur mode d'action et leur possibilité d'utilisation.	C3 PA P V F	Objectif évaluateur
1.4.1.2 Entretien des machines		Ils entretiennent les machines et les engins pour ameublir le sol.	C3 PA P V F	Ils effectuent les travaux de maintenance sur les différents engins et machines pour ameublir le sol.	C3 PA P V F			
1.4.1.3 Amélioration du sol		Ils incorporent des produits améliorant les sols selon les directives de l'entreprise.	C3 PA P V F			Ils décrivent le mode d'action des différents produits améliorant les sols.	C3 PA P V F	Taxonomie
1.4.1.4 Pédologie/Connaissance des sols						Ils expliquent l'origine, la formation et les propriétés des différents éléments constituant le sol.	C2 PA P V F	Options: PA = Paysagisme P = Pépinière V = Plantes vivaces F = Floriculture
1.4.1.5 Pédologie/Connaissance des sols				Ils prélèvent un échantillon de terre pour une évaluation visuelle ou pour une analyse en laboratoire.	C3 PA P V F	Ils décrivent le rapport d'équilibre de l'eau, de l'air, de la chaleur et des éléments nutritifs de différents types de sol.	C2 PA P V F	

Objectif général	1.1	Conseil et vente				
<p>La vente de marchandises ou de services représente la base d'une activité commerciale.</p> <p>Les hortultrices et les horticulteurs CFC conseillent et accompagnent les clientes et les clients de manière compétente jusqu'à la décision d'achat. Ils présentent les produits de façon à promouvoir la vente et gèrent le stock de manière économiquement rentable.</p>						
Objectif particulier	1.1.1	Conseiller la clientèle				
<p>Les hortultrices et horticulteurs CFC conseillent les clientes et les clients avec compétence professionnelle. Ils sont disposés à répondre à leurs souhaits.</p>						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins			3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.1.1 Relation avec les clients	Lors de relation avec les clients, ils se tiennent aux directives de l'entreprise et aux règles de savoir-vivre concernant leur tenue et leur façon de se tenir.	C3	Ils appliquent les règles de savoir-vivre nécessaires lors du contact avec la clientèle.	C3	Ils expliquent l'importance de l'apparence, des prédispositions personnelles, des exigences et des règles de communication les plus importantes dans le cadre des relations avec la clientèle.	C2
1.1.1.2 Conseil	Ils conseillent les clients selon leurs besoins et de manière déterminée.	C4	Ils appliquent de façon ciblée les principes de conseil à la clientèle dans différentes situations.	C5	Ils énumèrent les mesures et les critères de la promotion des ventes, des ventes complémentaires et de la fidélisation des clients.	C1
1.1.1.3 Vente	Ils guident à la décision d'achat.	C3	Ils calculent les prix de vente à l'aide de catalogues, listes de prix et autres moyens auxiliaires.	C4	Ils calculent les prix de vente bruts et nets à l'aide des listes de prix ou des tarifs.	C3
1.1.1.4 Paiement	Ils effectuent les encaissements.	C3	Ils utilisent les différents modes de paiement, comme par exemple le paiement au comptant, par virement postal ou bancaire et par facture.	C3	Ils expliquent les particularités des différents modes de paiement.	C2
1.1.1.5 Requêtes téléphoniques, commandes	Ils décident de la suite à donner aux requêtes téléphoniques selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils traitent les requêtes téléphoniques intégralement et en fonction de la situation.	C3		
1.1.1.6 Objections et réclamations des clients	Ils traitent les objections des clients selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils réagissent correctement aux objections des clients en fonction de la situation.	C4	Ils expliquent les différentes possibilités de traitement des réclamations	C2

Objectif particulier	1.1.2	Saisir les commandes
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont capables de saisir soigneusement et complètement les commandes et de les transmettre.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.2.1 Saisir une commande	Ils saisissent les commandes selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils saisissent les commandes avec les différents moyens auxiliaires informatiques et/ou manuellement.	C3	Ils décrivent les points essentiels lors de la saisie d'une commande.	C2
1.1.2.2 Transmettre les commandes	Ils transmettent les commandes de manière complète et dans les délais selon les directives de l'entreprise.	C3				

Objectif particulier	1.1.3	Vendre les marchandises et les prestations de service
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC calculent les prix de vente à l'aide de tarifs et de listes de prix. Ils emballent les marchandises en fonction des exigences.

2 Compétence méthodologique

2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.3.1 Offre et devis	Ils renseignent la clientèle sur les prix des marchandises et des prestations selon les directives de l'entreprise.	C3			Ils expliquent la structure d'une offre, respectivement d'un devis.	C2
1.1.3.2 Emballage	Ils emballent les plantes pour le transport selon leurs besoins spécifiques et la saison.	C3	Ils emballent les plantes et les marchandises pour la vente en fonction de leurs exigences.	C3	Ils décrivent les possibilités ainsi que les directives d'emballage des plantes et des marchandises au détail et engros.	C2

Objectif particulier 1.1.4 Rédiger les rapports et les bulletins de livraison

Les hortultrices et horticulteurs CFC reportent leurs prestations de manière complète et compréhensible.

2 Compétence méthodologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.4.1 Bulletins de livraison, rapports	Ils rédigent des bulletins de livraison et/ou des rapports selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils rédigent des bulletins de livraison ou des rapports à l'aide de formulaires électroniques et/ou manuellement.	C3	Ils énumèrent les caractéristiques importantes et les contenus des bulletins de livraison et des rapports.	C2

Objectif particulier 1.1.5 Encaisser

Les hortultrices et horticulteurs CFC traitent attentivement les opérations d'encaissement.

2 Compétence méthodologique

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.5.1 Encaissement	Ils encaissent de manière compétente et selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils utilisent différents systèmes de caisse.	C3	Ils expliquent les différences entre les systèmes d'encaissement usuels.	C4
1.1.5.2 Facture/Quittance					Ils expliquent les différences entre les factures et les quittances en rapport avec le contenu, la fonction et les conséquences légales.	C2

Objectif particulier

1.1.6

Présenter et soigner l'assortiment

Les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de présenter l'assortiment de manière attrayante et de façon à promouvoir la vente. Ils soignent les produits selon leurs exigences et veillent à leur disponibilité.

2 Compétence méthodologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soins

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur

Entreprise

Tax

CIE

Tax

Ecole

Tax

1.1.6.1

Présentation des produits

Ils aménagent des surfaces de vente en vue d'expositions internes ou de présentation selon les critères de l'entreprise. **C3**Ils aménagent les surfaces de vente pour les présentations de produits de façon attrayante avec différentes techniques favorisant la vente. **C3**Ils classent les produits selon les fêtes et événements pouvant donner lieu à des présentations particulières. **C2**

1.1.6.2

Surfaces de vente

Ils complètent les surfaces de vente en fonction des besoins et des directives de l'entreprise, affichage et/ou étiquetage des produits incl. **C3**

1.1.6.3

Contrôle des marchandises entrantes

Ils contrôlent la qualité et la quantité des marchandises entrantes selon les directives de l'entreprise. **C3**Ils expliquent les critères de qualité de différentes marchandises et plantes à l'aide des prescriptions des producteurs. **C2**

1.1.6.4

Soins de l'assortiment

Ils assurent un entretien adapté à l'assortiment afin de maintenir sa valeur. **C3**Ils décrivent chez le client le choix et les soins à apporter aux rosiers, gazons, légumes, herbes condimentaires, baies et fruits. **C2**

1.1.6.5

Inventaire

Ils saisissent l'inventaire des marchandises selon les directives de l'entreprise. **C3**

1.1.6.6

Annonce du stock

Ils annoncent les stocks minimaux selon les directives de l'entreprise. **C3**

Objectif général	1.2	Livraison et prestation de service					
		Les prestations supplémentaires deviennent un critère de plus en plus important lors de la décision d'achat. Grâce à leurs prestations, les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de soulager les clients afin qu'ils maintiennent leur plaisir avec les plantes.					
Objectif particulier	1.2.1	Livrer les marchandises					
		Les hortultrices et horticulteurs CFC préparent les marchandises de manière complète et correcte pour l'expédition et pour le client. Ils chargent et utilisent de manière compétente les véhicules de transport en respectant les prescriptions légales.					
		2 Compétence méthodologique 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.3 Comportement écologique 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus		3 Compétences sociales et personnelles 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
Objectif évaluateur		Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.1.1 Préparation de la marchandise		Ils préparent les marchandises pour la vente en gros et/ou au détail, en vue de la livraison, selon les indications de l'entreprise.	C3	Ils préparent différentes marchandises pour la livraison aux différents groupes de clients.	C3	Ils décrivent différents canaux de vente en gros et au détail et leurs particularités respectives.	C2
1.2.1.2 Etiqueter les marchandises		Ils étiquettent les marchandises selon les souhaits des clients et selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils étiquettent les marchandises avec différentes méthodes.	C3		
1.2.1.3 Contrôle de sortie		Ils contrôlent la conformité des quantités de marchandises préparées au moyen du bulletin de livraison.	C3				
1.2.1.4 Charger des véhicules		Ils chargent des véhicules dans les règles de l'art et selon les prescriptions légales.	C3			Ils expliquent les prescriptions légales concernant le poids, la largeur et la sécurisation du chargement.	C2
1.2.1.5 Conduire des moyens de transport		Ils conduisent différents moyens de transport usuels dans les entreprises en respectant les prescriptions légales.	C3				

Objectif particulier

1.2.2

Fournir les prestations de service

Les hortultrices et horticulteurs CFC plantent et entretiennent des bacs pour l'intérieur, dans les règles de l'art et selon les souhaits des clients. Ils hivernent et soignent les plantes non rustiques et proposent des prestations de service supplémentaires. Ils soignent et renouvellent les massifs de plantes de saison dans les jardins privés et publics.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.2.1 Planter des récipients d'intérieur	Ils plantent des récipients pour plantes d'intérieur selon les souhaits des clients et selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils plantent différents récipients pour plantes d'intérieur avec les accessoires nécessaires.	C3	Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différents systèmes de plantation et de leurs accessoires pour plantes d'intérieur.	C2
1.2.2.2 Service des plantes d'intérieur	Ils exécutent le service d'entretien des plantations d'intérieur selon les directives de l'entreprise et les souhaits des clients.	C3	Ils effectuent le service pour plantes d'intérieur en différents systèmes de plantation et divers récipients.	C3	Ils décrivent les travaux du service d'entretien nécessaires ainsi que les intervalles pour les différentes plantations d'intérieur. (Jardins d'hiver, terrasses, atrium)	C2
1.2.2.3 Hivernage des plantes	Ils hivernent les plantes non rustiques selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils effectuent les mesures de soins à différentes plantes à hiverner.	C3	Ils expliquent les exigences et les mesures de soins pour les plantes à hiverner.	C2
1.2.2.4 Gestion des plantes en hivernage	Ils saisissent les données nécessaires des plantes à hiverner dans le rapport de prise en charge selon les directives de l'entreprise.	C3			Ils énumèrent les prestations supplémentaires qui peuvent être proposées lors de l'hivernage.	C1
1.2.2.5 Soins aux plantes de saison les plantes saisonnières	Ils soignent et/ou renouvellent les massifs et les récipients de plantes saisonnières dans les jardins privés et publics selon les souhaits des clients.	C3			Ils décrivent les différents soins à apporter aux massifs et aux jardinières saisonnières.	C2
1.2.2.6 Soins aux plantes de saison					Ils décrivent différentes tombes et différents types d'inhumation ainsi que leur entretien respectif.	C2

Objectif général	1.3	Travaux d'entretien dans l'entreprise
-------------------------	------------	--

Les prestations économiques ne peuvent être apportées que si l'environnement de l'entreprise est idéal. L'utilisation de manière écologique des ressources est indispensable.

Les hortultrices et horticulteurs CFC surveillent et entretiennent les installations et les appareils de l'entreprise de manière responsable. Ils éliminent les déchets de façon écologique et économique.

Objectif particulier	1.3.1	Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont motivés à surveiller soigneusement les installations et les appareils de l'entreprise. En cas de panne, ils réagissent correctement selon les circonstances.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable
3.1.3 Soin

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.1.1 Surveillance	Ils surveillent le fonctionnement correct des installations et des équipements de l'entreprise.	C3	Ils indiquent les endroits, sur des installations et des équipements de l'entreprise, où des pannes pourraient survenir.	C2	Ils expliquent les modes de fonctionnement des installations d'entreprise et équipements courants.	C2
1.3.1.2 Pannes et réaction	En cas de panne, ils prennent les mesures appropriées selon les directives de l'entreprise.	C4	En cas de panne, ils prennent les mesures appropriées selon les indications du fabricant.	C3		

Objectif particulier	1.3.2	Effectuer les travaux d'entretien
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont motivés à éviter les accidents. Ils maintiennent les machines ainsi que les appareils dans un bon état de fonctionnement, ils appliquent les mesures de prévention des accidents et ils utilisent les dispositifs de protection de manière conséquente.

2 Compétence méthodologique

2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable
3.1.3 Soin

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.2.1 Maintenance	Ils assurent la maintenance des installations et des équipements de l'entreprise selon les directives.	C3	Ils effectuent les travaux de maintenance usuels aux installations et aux équipements de l'entreprise selon les indications du fabricant contenues dans le manuel d'utilisation.	C3	Ils énumèrent les installations et les équipements courants dans une entreprise horticole.	C1

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.2.2 Prévention des accidents	Ils prennent les mesures nécessaires pour éviter les accidents avec les installations et les équipements de l'entreprise.	C3	Ils appliquent les mesures de prévention des accidents et utilisent les équipements de protection concernés selon les directives en vigueur.	C3	Ils décrivent les mesures de prévention des accidents et les dispositifs de protection des installations de l'entreprise.	C2

Objectif particulier

1.3.3

Eliminer les matériaux de manière écologique

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont conscients de leur responsabilité écologique. Ils traitent les déchets de manière à pouvoir être recyclés à chaque fois que c'est possible afin de préserver les ressources.

2 Compétence méthodologique

2.1.3 Comportement écologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.3.1 Tri des déchets	Ils séparent les déchets en différents composants à éliminer, resp. pour une utilisation future, selon les critères de l'entreprise et écologiques.	C3			Ils classent les différents composants dans les différentes catégories d'élimination et connaissent les principes d'une gestion durable des déchets (éviter, diminuer, valoriser, recycler et éliminer).	C2
1.3.3.2 Eliminer les déchets	Ils éliminent les déchets de l'entreprise selon les critères écologiques et les directives de l'entreprise.	C3			Ils décrivent les phases et les processus du compostage ainsi que les utilisations possibles des produits qui en sont issus.	C2

Objectif général	1.4	Travaux de plantation et de semis				
<p>Les plantes sont des organismes vivants qui ont des besoins spécifiques. Une croissance optimale n'est possible que lorsque tous les travaux, de la préparation à la plantation, resp. du semis et des opérations post-levée, sont soigneusement effectués en respectant leurs besoins spécifiques ainsi que les critères environnementaux.</p> <p>Lors de toutes les étapes de travail, les horticultrices et horticulteurs CFC tiennent compte des exigences des plantes et des conditions cadres de l'écologie.</p>						
Objectif particulier	1.4.1	Préparer les surfaces de plantation et de semis				
Les horticultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de préparer les surfaces de plantation et de semis selon les principes écologiques et les normes.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes			3.1.3 Soins			
2.1.3 Comportement écologique						
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.1.1 Ameublir le sol	Ils ameublissent le sol à la main ou à la machine selon le but d'utilisation et la nature du sol.	C3	Ils utilisent différentes machines et engins pour ameublir le sol.	C3	Ils comparent les différents engins pour ameublir le sol en rapport avec leur mode d'action et leur possibilité d'utilisation.	C3
1.4.1.2 Entretien des machines	Ils entretiennent les machines et les engins pour ameublir le sol.	C3	Ils effectuent les travaux de maintenance sur les différents engins et machines pour ameublir le sol selon les indications du fabricant contenues dans le manuel d'utilisation.	C3		
1.4.1.3 Amélioration du sol	Ils incorporent des produits améliorant les sols selon les directives de l'entreprise.	C3			Ils décrivent le mode d'action des différents produits améliorant les sols.	C3
1.4.1.4 Pédologie/Connaissance des sols					Ils expliquent l'origine, la formation et les propriétés des différents éléments constituant le sol.	C2
1.4.1.5 Pédologie/Connaissance des sols			Ils prélèvent un échantillon de terre pour une évaluation visuelle ou pour une analyse en laboratoire.	C3	Ils décrivent le rapport d'équilibre de l'eau, de l'air, de la chaleur et des éléments nutritifs de différents types de sol.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.1.6 Pédologie/Connaissance des sols			Ils interprètent les résultats d'un prélèvement d'échantillon de sol effectué à la bêche.	C4	Ils décrivent différents types et structures de sol en rapport avec leur composition et leurs caractéristiques.	C2
1.4.1.7 Dégâts aux sols					Ils décrivent les origines et les conséquences des dégâts aux sols, leurs préventions et corrections.	C2
1.4.1.8 Nivellement	Ils préparent les surfaces de plantation et de semis selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils aplanissent différentes surfaces de plantation et de semis selon le but d'utilisation.	C3		

Objectif particulier

1.4.2

Planter les végétaux

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont conscients que les travaux de plantation effectués correctement sont essentiels au bon développement des plantes.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.3 Comportement écologique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.2.1 Taille de plantation, préparer les plantes	Ils préparent les plantes pour la plantation selon leurs qualités et leurs exigences spécifiques.	C3	Ils préparent des plantes de différentes qualités pour la plantation.	C3	Ils décrivent les différentes méthodes de préparation pour les plantations.	C2
1.4.2.2 Planter des plantes	Ils plantent des végétaux selon leurs exigences spécifique et la situation.	C3	Ils utilisent différentes techniques de plantation.	C3	Ils décrivent différentes méthodes de plantation pour les différents groupes d'utilisation et les différentes qualités de plantes.	C2
1.4.2.3 Justifier les saisons de plantation					Ils justifient les saisons de plantation adaptées aux différents groupes et qualités de plantes.	C2

Objectif particulier 1.4.4 **Préparer les récipients pour la plantation**

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont conscients que le remplissage correct des récipients est déterminant pour la réussite à long terme de la plantation. Ils préparent différents récipients avec le remplissage adapté à la plantation.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.4.1 Préparation de récipients	Ils préparent pour la plantation différents récipients de culture adaptés à l'utilisation.	C3	Ils préparent différents types de récipients pour la plantation selon leur taille et leur utilisation.	C3	Ils décrivent le remplissage de récipients selon les différents buts d'utilisation.	C3
1.4.4.2 Substrat	Ils utilisent différents substrats adaptés à la situation en respectant les directives de l'entreprise.	C3			Ils décrivent les différences des divers substrats en rapport avec leur but d'utilisation respectif.	C2

Objectif particulier 1.4.5 **Entretien des plantes et les surfaces plantées**

Les hortultrices et horticulteurs CFC sont conscients que les plantes nécessitent des soins particuliers après la plantation. Ils favorisent la reprise optimale des plantes par des mesures adaptées.

2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.5.1 Tuteurage	Ils tuteurent les plantes selon la situation et selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils tuteurent les plantes avec différentes méthodes de fixation.	C3	Ils décrivent les différentes méthodes de tuteurage et d'haubanage pour les plantes.	C3
1.4.5.2 Arroser	Ils arrosent les plantes selon la situation.	C3	Ils arrosent différents types de plantes selon la situation.	C3		
1.4.5.3 Mulch, couverture du sol	Ils recouvrent les surfaces plantées avec différents matériaux.	C3			Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différents matériaux de couverture.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.5.4 Contrôle de la reprise	Ils effectuent les mesures de soins durant la phase de reprise des plantes.	C6			Ils expliquent les différents soins qui favorisent le développement des plantes durant la phase de reprise.	C2

Objectif général	1.5	Nutrition et protection des plantes
-------------------------	------------	--

Seules les plantes saines et vigoureuses peuvent remplir pleinement leurs fonctions de plantes utiles ou décoratives.

Les hortultrices et horticulteurs CFC apportent les éléments nutritifs et protègent les plantes de manière optimale. Ils maîtrisent et respectent les liens et les causes ayant des effets sur la nature. Ils limitent leurs interventions au strict minimum. Ils sont conscients de leurs impacts sur l'homme et l'environnement et ils agissent en respectant les prescriptions légales et les consignes de sécurité.

Objectif particulier	1.5.1	Nourrir les plantes
-----------------------------	--------------	----------------------------

Les hortultrices et horticulteurs CFC s'assurent que les plantes disposent de suffisamment d'éléments nutritifs nécessaires à leur développement. Ils respectent les prescriptions légales et prennent en compte les dangers liés à l'utilisation d'engrais.

2 Compétence méthodologique

2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé

2.1.3 Comportement écologique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.1.1 Evaluation du sol	Ils évaluent, par des analyses simples, si la terre de surface convient à une plantation de végétaux.	C6			Ils citent des plantes indicatrices et leur signification sur la qualité de la partie supérieure du sol.	C1
1.5.1.2 Valeur du pH					Ils décrivent les méthodes de mesure de la valeur du pH et les influences de la valeur du pH sur la croissance des plantes et la qualité du sol.	C2
1.5.1.3 Evaluation des besoins	Ils déterminent le besoin en éléments nutritifs à l'aide de l'EC et de la valeur du pH.	C4	Ils effectuent des mesures avec différentes méthodes pour la détermination de l'EC et de la valeur du pH.	C3	Ils décrivent les symptômes qui peuvent apparaître en cas de carence ou d'excès d'éléments nutritifs.	C2
1.5.1.4 Calcul des quantités d'engrais	Ils calculent les quantités nécessaires d'engrais en rapport avec une surface ou un volume.	C3			Ils calculent la quantité d'engrais correcte et adaptée aux besoins selon les indications du fabricant tenant compte de l'apport d'appoint de substances nutritives au sol.	C3

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.1.5 Dosage d'éléments nutritifs	Ils dosent les éléments nutritifs avec précision.	C3			Ils citent les prescriptions légales en rapport avec l'utilisation d'engrais.	C1
1.5.1.6 Dynamique des éléments nutritifs					Ils décrivent la dynamique dans différents types de sols des éléments nutritifs tels que l'azote, le phosphore, la potasse et le calcium.	C2
1.5.1.7 Apport d'éléments nutritifs					Ils décrivent les moyens couramment utilisés pour la fumure.	C2
1.5.1.8 Epancre des engrais	Ils épandent des engrais organiques et minéraux au dosage adapté aux besoins et selon les indications du fabricant.	C4	Ils utilisent différentes méthodes pour l'épandage d'engrais liquides ou solides.	C3	Ils décrivent les possibilités d'utilisation et le mode d'action des différents groupes d'engrais.	C2
1.5.1.9 Loi du minimum					Ils expliquent la loi du minimum en rapport avec les facteurs de croissance.	C2
1.5.1.10 Niveaux de fertilité					Ils décrivent les cinq niveaux de fertilité avec les éléments nutritifs en rapport avec leur influence sur la fumure.	C2
1.5.1.11 Macroéléments					Ils énumèrent les différents macroéléments et les oligo-éléments importants.	C1
1.5.1.12 Utilisation incorrecte					Ils citent les conséquences pour l'environnement d'une utilisation incorrecte d'engrais.	C1

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.1.13 Entreposage	Ils entreposent des engrais selon les prescriptions légales.	C3			Ils décrivent les prescriptions légales concernant l'entreposage et l'élimination des engrais et de leur emballage.	C2

Objectif particulier	1.5.2	Protéger les plantes
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC diagnostiquent l'état sanitaire des plantes à l'aide des symptômes et décident des mesures de protection appropriées. Ils s'efforcent d'assurer les conditions optimales afin d'éviter les dégâts aux plantes et agissent ainsi de manière préventive.

2 Compétence méthodologique

- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soins
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.2.1 Identification	Ils déterminent les maladies, ravageurs, auxiliaires/insectes utiles et dégâts physiologiques les plus courants des plantes.	C4	Ils attribuent différents symptômes de dégâts aux plantes selon leurs causes possibles.	C4	Ils décrivent l'anatomie, les cycles de développement et les symptômes typiques de différentes maladies, ravageurs et auxiliaires/insectes utiles importants.	C2
1.5.2.2 Lutte préventive	Ils créent les conditions de culture optimales pour éviter les dégâts aux plantes.	C6			Par des exemples, ils expliquent les conditions de culture optimales pour préserver la santé des plantes.	C2
1.5.2.3 Ecologie termes et corrélations					Ils expliquent les termes fondamentaux et importants pour l'horticulture dans le domaine de l'écologie, ainsi que les corrélations entre l'environnement biotique et abiotique.	C2
1.5.2.4 Cycles de la nature					Ils décrivent les cycles de la nature, leurs dérèglements possibles et les conséquences qui s'ensuivent à l'aide d'exemples.	C2
1.5.2.5 Flux d'énergie					Ils comparent les flux énergétiques ainsi que les cycles des matières dans un écosystème naturel avec ceux d'un système exploité par l'horticulture.	C4

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.2.6 Traitements	Ils protègent les plantes des dégâts avec différentes traitements préventives et curatives. C6		Ils décrivent les différents traitements phytosanitaires, leurs avantages et inconvénients respectifs, ainsi que les conditions préalables optimales pour leur application. C2
1.5.2.7 Choix de produits phytosanitaires	Ils choisissent des produits phytosanitaires en respectant les prescriptions légales et les indications spécifiques des produits. C3		Ils interprètent les indications sur les fiches de sécurité et sur les fiches techniques ainsi que sur les étiquettes en rapport avec l'utilisation sans risque du produit phytosanitaire. C6
1.5.2.8 Calculs			A l'aide de différents exemples, ils effectuent des calculs de concentration et de quantité pour des produits phytosanitaires. C3
1.5.2.9 Protection personnelle	Ils se protègent selon les prescriptions légales et selon les directives de l'entreprise. C3	Ils utilisent différents moyens de protection personnelle adaptés à la situation et en respectant les prescriptions légales. C3	Ils expliquent les prescriptions légales importantes pour la protection phytosanitaire de la réglementation sur les produits chimiques. C3
1.5.2.10 Préparation des produits phytosanitaires	Ils préparent des produits phytosanitaires en vue de leur application et en respectant les indications du fabricant. C3	Ils préparent différents produits phytosanitaires en quantité précise et au dosage exact en respectant les indications du fabricant. C3	Ils décrivent les effets et la problématique des produits phytosanitaires sur l'environnement. C2
1.5.2.11 Utilisation	Ils appliquent les produits phytosanitaires selon les directives de l'entreprise avec les méthodes et les moyens auxiliaires appropriés. C3	Ils utilisent différents appareils pour l'application des produits phytosanitaires. C3	Ils décrivent les techniques les plus courantes pour l'application de produits phytosanitaires. C2
1.5.2.12 Protocole phytosanitaire	Ils documentent l'utilisation des produits phytosanitaires selon les directives de l'entreprise. C3	Ils remplissent différents protocoles phytosanitaires de manière complète. C3	Ils décrivent les éléments essentiels d'une documentation de traçabilité de l'utilisation de produits phytosanitaires (fiches de données de sécurité). C2
1.5.2.13 Caractéristiques de différentes méthodes			Ils citent les caractéristiques essentielles de la protection phytosanitaire conventionnelle, biologique et intégrée. C1

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.2.14 Auxiliaires			Ils expliquent les conditions préalables pour la présence naturelle et pour la mise en œuvre d'auxiliaires. C2
1.5.2.15 Mécanisme de régulation			Ils décrivent les mécanismes de régulation naturelle tels que les relations prédateurs-proies ou auxiliaires-ravageurs. C2
1.5.2.16 Groupe de vie			Ils décrivent des groupes de vie de plantes et d'animaux et leurs interdépendances C2
1.5.2.17 Diversité			Ils décrivent l'importance de la biodiversité et de l'association des espèces dans la nature et dans le milieu de l'entreprise C2
1.5.2.18 Entreposage et élimination des produits phytosanitaires	Ils appliquent les prescriptions légales pour l'entreposage et l'élimination des emballages et des restes de produits phytosanitaires. C3		Ils expliquent l'entreposage et l'élimination des emballages et des quantités résiduelles de produits phytosanitaires selon les prescriptions légales. C2
1.5.2.19 Nettoyage	Après le traitement, ils nettoient les appareils utilisés selon les prescriptions légales. C3	Ils nettoient différents appareils après leur utilisation selon les prescriptions légales. C3	Ils décrivent les conséquences possibles lors d'une utilisation et d'une élimination inadéquates de produits phytosanitaires. C2
1.5.2.20 Principe de précaution et de causalité			A l'aide d'exemples, ils décrivent le principe de précaution, de causalité et des coûts externes. C2
1.5.2.21 Premiers secours	Ils appliquent les mesures de premiers secours adaptées à la situation. C6	Ils appliquent les mesures de premiers secours adaptées à la situation à l'aide d'exemples pratiques. C6	Ils décrivent les mesures de premiers secours à l'aide d'exemples de la pratique. C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.2.22 Protection contre les intempéries	Ils protègent les plantes avec différentes techniques et matériaux de protection contre les dégâts dus aux intempéries.	C3			Ils décrivent les différentes techniques et matériaux de protection contre les dégâts aux plantes dus aux intempéries.	C2
1.5.2.23 Ecologie emplacement et concurrence					Ils décrivent les influences de l'emplacement et de la concurrence sur le développement des communautés de plantes.	C2
1.5.2.24 Succession					Ils expliquent les caractéristiques et l'évolution d'écosystèmes dans le temps à l'aide d'exemples.	C2

Objectif particulier	1.5.3	Réguler les herbes indésirables
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC régulent les herbes indésirables avec des méthodes durables, respectueuses de l'environnement, adaptées à la situation. De plus, ils s'efforcent de protéger efficacement leur personne et l'environnement.

2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique

3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soin

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.3.1 Méthodes	Ils déterminent la méthode adaptée pour la régulation des adventices en respectant les prescriptions légales.	C3			Ils expliquent les avantages et les inconvénients de différentes méthodes de régulation des adventices.	C2
1.5.3.2 Régulation manuelle	Ils désherbent à la main les surfaces plantées de manière efficace.	C3			Ils décrivent les différentes catégories d'adventices et leurs méthodes respectives de lutte.	C2
1.5.3.3 Régulation mécanique	Ils travaillent mécaniquement la surface du sol de manière à réguler les herbes indésirables.	C3	Ils appliquent différentes méthodes et appareils pour la régulation mécanique des adventices.	C3	Ils expliquent les avantages et les inconvénients de la régulation mécanique des adventices.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.3.4 Herbes indésirables, néophytes invasives	Ils reconnaissent les néophytes envahissantes et agissent en tenant compte des directives. C4		Ils décrivent les herbes indésirables courantes et les néophytes invasives ainsi que les règles à appliquer correspondantes.. C2
1.5.3.5 Régulation chimique	Ils régulent les herbes indésirables avec des herbicides en respectant les prescriptions légales et les consignes de sécurité. C3		Ils décrivent les modes d'action et les possibilités d'utilisation des différents groupes d'herbicides. C2
1.5.3.6 Prescriptions légales			Ils expliquent les prescriptions légales relatives à l'utilisation des herbicides. C2
1.5.3.7 Risques et dangers	Ils prennent des mesures limitant les risques pour l'environnement lors de l'utilisation de produits herbicides. C3		Ils décrivent les risques possibles et les mesures de protection lors de l'utilisation d'herbicides. C2
1.5.3.8 Quantité et dosage	Ils calculent la quantité de bouillie et de produit nécessaires pour différentes situations. C3		A l'aide d'exemples, ils calculent la quantité de bouillie et produit nécessaires pour différentes situations. C3
1.5.3.9 Nettoyage des appareils	Après l'emploi d'un herbicide, ils nettoient les appareils utilisés en respectant les prescriptions légales. C3	Ils nettoient différents appareils pouvant être utilisés pour l'emploi d'herbicides en respectant les prescriptions légales. C3	

Objectif général	1.6	Connaissances et utilisation des plantes
<p>Chaque nouvelle de création, consigne ou influence environnementale, requiert un choix optimal de plantes pour les situations les plus diverses.</p> <p>La connaissance de la diversité et de l'utilisation des plantes est la compétence centrale des hortultrices et horticulteurs CFC. Ce savoir leur permet d'aménager l'environnement intérieur et extérieur de façon attrayante selon les souhaits des clientes et des clients et de manière optimale selon les critères économiques et écologiques.</p>		

Objectif particulier	1.6.1	Nommer les plantes
<p>Les hortultrices et horticulteurs CFC déterminent les plantes à l'aide de caractéristiques à différents stades de végétation. Ils les nomment avec leur nom botanique et français.</p>		
2 Compétence méthodologique		3 Compétences sociales et personnelles
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes		3.1.3 Soin 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.6.1.1 Nommer les plantes	Ils nomment les plantes de manière correcte et complète avec leur nom botanique et français selon la liste actuelle de la formation initiale.	C3			Ils nomment les plantes avec leur nom botanique et français correct, à l'aide de différentes parties typiques de plantes à divers stades de végétation.	C3
1.6.1.2 Règles de nomenclature	Ils utilisent l'orthographe correcte pour les documents écrits.	C3			Ils appliquent correctement les règles de nomenclature et d'écriture.	C3
1.6.1.3 Organes principaux	Ils décrivent les organes principaux des plantes avec les termes spécifiques corrects.	C3			Ils décrivent les caractéristiques des organes principaux des plantes avec les termes spécifiques corrects.	C2
1.6.1.4 Caractéristiques morphologiques	Ils reconnaissent les plantes à l'aide de leurs caractéristiques morphologiques.	C3			Ils décrivent les fonctions et les caractéristiques morphologiques des bourgeons, feuilles, fleurs, fruits, tiges et racines.	C2
1.6.1.5 Caractéristiques anatomiques					Ils décrivent les caractéristiques anatomiques des bourgeons, feuilles, fleurs, fruits, tiges et racines.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.6.1.6 Cellules et tissus			Ils décrivent la structure et la fonction des cellules et des tissus végétaux. C2
1.6.1.7 Reproduction			Ils décrivent la reproduction sexuée et asexuée des plantes. C2
1.6.1.8 Bilan hydrique			Ils décrivent le bilan hydrique et les influences de l'eau sur les plantes. C2
1.6.1.9 Photosynthèse			Ils décrivent la photosynthèse et la respiration en rapport avec leur utilité, facteurs associés et les possibilités de les influencer. C2

Objectif particulier	1.6.2	Utiliser les plantes
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC utilisent les plantes de manière durable et de façon à respecter leur spécificité. Ils prennent équitablement en considération les exigences des plantes et les souhaits des clients. Ils veillent à une plantation écologique, rationnelle et attrayante.

2 Compétence méthodologique
 2.1.3 Comportement écologique
 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

3 Compétences sociales et personnelles
 3.1.3 Soin
 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.6.2.1 Plantation	Ils plantent dans différentes situations en choisissant les végétaux adaptés, selon les directives de l'entreprise et les souhaits des clients. C3	Ils choisissent, d'après la liste d'assortiment de la formation initiale, des plantes adaptées à l'utilisation, à la situation et aux souhaits des clients. C5	Ils décrivent les caractéristiques, les milieux de vie, les exigences d'emplacement et de soins des plantes de l'assortiment de la formation initiale. C2
1.6.2.3 Distances de plantation, nombre de plantes requises	Lors de plantations de surfaces ou en lignes, ils respectent les distances données de plantation et/ou spécifiques à chaque végétal. C3		Lors de plantations de surfaces ou en lignes, ils calculent le nombre plantes requises selon les exigences spécifiques de chaque végétal. C2

Horticultrice/Horticulteur CFC **Floriculture**

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.6.2.4 Planification de plantation					Ils établissent des plans de plantation simples en considérant les règles de couleurs et de contrastes ainsi que les exigences des plantes et les règles de l'aménagement.	C5

Objectif général **1.9** **Production de plantes**

Les clients souhaitent des plantes pour l'intérieur et l'extérieur qui valorisent leur espace de vie. Les entreprises horticoles produisent des plantes de haute qualité répondant à la demande tout en respectant les critères écologiques et économiques.

Objectif particulier **1.9.3** **Cultiver les plantes**

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont motivés à cultiver les plantes de manière optimale. Ils appliquent différentes mesures afin de produire rationnellement et écologiquement des plantes de qualité irréprochable.

- 2 Compétence méthodologique**
- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
 - 2.1.3 Comportement écologique
 - 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
 - 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

- 3 Compétences sociales et personnelles**
- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
 - 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.3.1 Mise en place de plantes cultivées	Ils mettent en place les plantes cultivées conformément à leurs exigences spécifiques et aux directives de l'entreprise.	C3			Ils décrivent les différentes surfaces de culture en rapport avec leur but d'utilisation et leurs possibilités d'exploitation.	C2
1.9.3.2 Méthodes de mise en place					Ils décrivent les différentes méthodes de mise en place.	C2
1.9.3.3 Attacher	Ils attachent différentes plantes à l'aide de différents matériaux de tuteurage selon les espèces.	C3			Ils décrivent les différentes méthodes de tuteurage et de baguetage ainsi que les matériaux auxiliaires adéquats.	C2
1.9.3.4 Déroulement des cultures	Ils décrivent le déroulement de culture des cultures de l'entreprise dans leur dossier de formation.	C3			A l'aide d'exemples, ils décrivent le déroulement de cultures intéressantes du point de vue économique ou de la technique de production.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.3.5 Distancer	Ils distancent les plantes selon leurs exigences durant les stades de végétation et les directives de l'entreprise.	C4			Ils expliquent les incidences du distançage sur la qualité des végétaux.	C2
1.9.3.6 Pincer	Ils pincant les plantes selon le stade de végétation et les directives de l'entreprise.	C3			Ils expliquent le sens et le but du pincement en rapport avec le développement futur des plantes.	C2
1.9.3.10 Ebourgeonner les plantes	Ils ébourgeonnent les plantes conformément à la culture et aux directives de l'entreprise.	C3				

Objectif particulier

1.9.4

Gérer le déroulement des cultures

Les hortultrices et horticulteurs CFC gèrent le déroulement des cultures selon les besoins des plantes et des clients. Ils forcent dans les règles de l'art des plantes adaptées au forçage.

2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soin
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.4.1 Gestion du climat	Ils gèrent le climat dans les locaux de culture selon les délais de vente prévus et/ou selon les directives de l'entreprise.	C5	Ils utilisent différents moyens de gestion du climat et de la croissance.	C3	Ils décrivent les installations d'entreprise pour la gestion du climat et de la croissance.	C2
1.9.4.2 Facteurs de croissance					Ils décrivent les facteurs de croissance et leurs influences sur les plantes.	C2
1.9.4.3 Influencer les facteurs de croissance					Ils décrivent les possibilités d'influencer les différents facteurs de croissance dans les locaux de culture ou en plein-air.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.9.4.4 Diriger la floraison	Ils dirigent la période de floraison avec les mesures culturales appropriées. C4	Ils utilisent différents matériaux/installations adaptés à l'obscurcissement ou à l'éclairage. C3	Ils expliquent les différentes possibilités de diriger la floraison. C2
1.9.4.5 Diriger la croissance			Ils décrivent les méthodes pour diriger la croissance à l'aide de la gestion du climat. C2
1.9.4.6 Régulateurs de croissance	Ils appliquent les régulateurs de croissance selon les directives de l'entreprise. C3	Ils utilisent différentes techniques d'application pour les régulateurs de croissance. C3	Ils décrivent les modes d'action de différents régulateurs de croissance. C2
1.9.4.7 Forcer les plantes	Ils forcent des plantes ou des parties de plantes selon leurs exigences de culture. C3		Ils décrivent les caractéristiques/stades des plantes ou parties de plantes adaptées au forçage. C2
1.9.4.8 Forcer les plantes			Ils citent des plantes adaptées au forçage. C1
1.9.4.9 Arroser les cultures	Ils arrosent des plantes en culture selon les conditions climatiques, le stade de développement et l'espèce. C3	Ils installent les parties d'installations d'arrosage. C3	Ils décrivent différents systèmes d'irrigation. C3

Objectif particulier

1.9.5

Effectuer les travaux d'empotage

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont capables d'effectuer des travaux d'empotage à la main et à la machine. Ils choisissent à cet effet les dimensions de pots et les substrats appropriés.

2 Compétence méthodologique

2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.5.1 Empoter à la main ou à la machine	Ils empotent à la main ou à la machine selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils utilisent différentes machines à empoter et/ou à remplir les plaques multipots en respectant les directives de sécurité.	C2		
1.9.5.2 Empoter à la machine			Ils préparent les places de travail pour remplir les pots ou les plaques multipots avec tous les accessoires nécessaires.	C3		
1.9.5.4 Substrat	Ils utilisent le substrat d'empotage adapté aux besoins des plantes et selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils comparent différents substrats selon leur composition et leur utilisation.	C3	Ils décrivent les caractéristiques de différents composants usuels de substrat.	C2
1.9.5.5 Mélanger du substrat	Ils mélangent les substrats selon les directives de l'entreprise.	C3				
1.9.5.6 Dimension des pots	Ils choisissent les dimensions de pots adaptées aux besoins des plantes et selon les directives de l'entreprise.	C3			Ils décrivent les propriétés de récipients pour végétaux en rapport avec leur utilisation.	C2

Objectif général	1.10	Multiplication de plantes					
		Les entreprises prospères s'assurent qu'elles pourront livrer des plantes de qualité en quantités suffisantes au secteur de marché qu'elles exploitent. Il est possible de s'en assurer grâce à sa propre multiplication de plantes selon des aspects économiques et écologiques.					
Objectif particulier	1.10.1	Multiplier des plantes par voie générative					
		Les hortultrices et horticulteurs CFC sont capables de multiplier des plantes par voie générative avec les techniques appropriées.					
		2 Compétence méthodologique		3 Compétences sociales et personnelles			
		2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus 2.1.5 Approche et action dans une optique économique		3.1.3 Soins			
Objectif évaluateur		Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.10.1.1 Préparer des récipients pour le semis		Ils préparent des récipients ou des surfaces pour les semis en tenant compte des mesures d'hygiène adaptées.	C3	Ils préparent différents récipients ou surfaces pour le semis.	C3		
1.10.1.2 Multiplication générative		Ils sèment selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils sèment avec différentes techniques de semis.	C2	Ils décrivent le processus de la multiplication générative.	C2
1.10.1.3 Multiplication générative						Ils énumèrent des exemples d'espèces et de variétés de plantes qui peuvent être multipliées par semis.	C1
1.10.1.4 Caractéristiques des différents types de germination						Ils expliquent les caractéristiques des graines qui réagissent à la lumière, à l'obscurité ou au froid en rapport avec leur préparation dans la phase de multiplication.	C2
1.10.1.5 Possibilité d'entreposage des semences						Ils décrivent les possibilités courantes d'entreposage des semences.	C2
1.10.1.6 Étiqueter les semis		Ils étiquettent les semis selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils étiquettent les semis avec les indications nécessaires.	C3		

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.10.1.7 Soins aux semis	Ils soignent les semis selon les directives de l'entreprise. C3		Ils décrivent les différentes mesures de soins à apporter aux semis en rapport avec le genre de plantes. C2
1.10.1.8 Repiquer les plantes	Ils repiquent les plantes selon les directives de l'entreprise. C3	Ils repiquent différentes espèces de plantes dans divers récipients de culture. C3	Ils expliquent la nécessité et l'influence du repiquage. C2

Objectif particulier 1.10.6 Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses

Les horticultrices et horticulteurs CFC multiplient des plantes par boutures/boutures ligneuses. Ils tiennent compte du moment idéal lors de l'exécution du travail.

2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.10.6.1 Multiplication par boutures/boutures ligneuses	Ils multiplient des plantes par boutures/boutures ligneuses en tenant compte des besoins des plantes et des directives de l'entreprise. C3	Ils multiplient par boutures/boutures ligneuses avec différentes méthodes et différents outils. C3	Ils décrivent la multiplication de plantes par boutures/boutures ligneuses. C1
1.10.6.2 Multiplication par boutures/boutures ligneuses			Ils énumèrent des exemples d'espèces et de variétés qui peuvent être multipliées par boutures/boutures ligneuses. C1
1.10.6.3 Soins de la multiplication	Ils soignent les boutures/boutures ligneuses selon les besoins des plantes et les directives de l'entreprise. C3		Ils décrivent les facteurs et les mesures essentielles qui favorisent la réussite de l'enracinement. C2

2 Compétences méthodologiques

Compétence	2.1	Compétences méthodologiques
	2.1.1	<p>Techniques de travail et résolution de problèmes</p> <p>Dans un établissement horticole ou une entreprise de paysagisme et de création de jardins, il est important de travailler de manière organisée et soignée, de fixer des priorités et de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle. Afin de s'acquitter des tâches professionnelles, les horticultrices et horticulteurs CFC mettent en œuvre de manière ciblée les méthodes de travail et les moyens auxiliaires appropriés. Ils travaillent en suivant des objectifs et de manière efficace. En outre, ils évaluent et optimisent constamment leur façon de procéder.</p>
	2.1.2	<p>Sécurité au travail et protection de la santé</p> <p>Lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires, des dangers peuvent survenir à tout moment et mettre l'homme et l'environnement en péril.</p> <p>Dans leur travail quotidien, ils sont conscients des risques liés à l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre de manière conséquente et préventive les moyens de protection appropriés pour leur propre personne ainsi que pour leur entourage. A cet égard, ils se tiennent aux bases légales (LAA) et aux directives et recommandations de la CFST et de la SUVA.</p>
	2.1.3	<p>Comportement écologique</p> <p>Les horticultrices et horticulteurs CFC travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients des incidences d'un comportement nuisible à l'environnement. Ils se tiennent aux prescriptions en vigueur en connaissance de cause et protègent ainsi durablement l'environnement. Ils agissent en respectant l'environnement et utilisent parcimonieusement et de manière ciblée les moyens auxiliaires.</p>
	2.1.4	<p>Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus</p> <p>Les processus se déroulant dans l'entreprise ne peuvent pas être considérés isolément. Les horticultrices et horticulteurs CFC maîtrisent et utilisent des méthodes leur permettant de percevoir leurs tâches en relation avec d'autres activités de l'entreprise et de tenir compte des dépendances qui en découlent. Ils sont conscients des répercussions de leurs tâches sur les étapes suivantes et sur le succès de l'entreprise et agissent en conséquence.</p>
	2.1.5	<p>Approche et action dans une optique économique</p> <p>Il est indispensable d'agir dans une optique économique pour assurer la survie d'une entreprise. Les horticultrices et horticulteurs CFC en sont conscients.</p> <p>Ils accomplissent leurs tâches de manière expéditive et manipulent consciencieusement les plantes, les matériaux, les outils, les machines et les installations d'entreprise.</p>
	2.1.6	<p>Conseil et comportement de vente axés sur les besoins</p> <p>Les besoins des clients varient et ils désirent des conseils professionnels. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients du fait que le choix d'un produit ou d'une prestation dépend dans une large mesure du conseil et de leur attitude personnelle. Ils font appel aux méthodes de conseil et de vente à la satisfaction des clients et dans l'intérêt de l'entreprise.</p>

3 Compétences sociales et personnelles

Compétence	3.1	Compétences sociales et personnelles
	3.1.1	Comportement indépendant et responsable
		<p>Le travail dans les établissements horticoles ou les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert une grande indépendance et un comportement responsable. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et sont disposés à assumer des décisions prises sous leur propre responsabilité et à agir consciencieusement.</p> <p>Ils soutiennent les processus d'entreprise et prennent des décisions sous leur propre responsabilité et agissent consciencieusement.</p>
	3.1.2	Capacité à communiquer et savoir-vivre
		<p>Les contacts avec d'autres personnes nécessitent d'adapter son comportement et de faire preuve de savoir-vivre. Les horticultrices et horticulteurs CFC soignent les contacts avec les personnes et représentent leur entreprise dans ce sens. Ils adaptent leur langage et leur comportement à la situation et au besoin de leurs interlocutrices et interlocuteurs et ils sont ponctuels, objectifs et dignes de confiance.</p>
	3.1.3	Soin
		<p>La manipulation des plantes, des matériaux, des machines et des outils est exigeante. Les horticultrices et horticulteurs CFC effectuent leur travail consciencieusement et de manière compétente en suivant les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils manipulent soigneusement les plantes, les matériaux, les machines, les outils et les installations qui leurs sont confiés.</p>
	3.1.4	Apprentissage tout au long de la vie
		<p>Dans le domaine de la production et du paysagisme, il est très important d'apprendre tout au long de la vie. Il est nécessaire de s'adapter aux changements rapides des exigences ou des situations. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et de nouvelles aptitudes.</p> <p>Ils se distinguent par un esprit d'ouverture à l'égard des innovations et des tendances et les intègrent de manière conséquente dans leur travail.</p>
	3.1.5	Résistance au stress et capacité d'adaptation
		<p>L'accomplissement des différentes tâches dans le quotidien des horticultrices et horticulteurs CFC est lié à des contraintes tant physiques qu'intellectuelles.</p> <p>Ils sont capables de faire face aux contraintes en appréhendant les tâches qui leur incombent de manière calme et réfléchie et adaptent leur comportement à chaque situation.</p>

Niveaux de taxonomie

Chaque objectif évaluateur possède un identifiant sous forme de degré taxonomique (DT). On distingue six degrés de compétence (de C1 à C6). Cette attribution exprime le degré d'exigence cognitive de chaque objectif évaluateur respectif.

Voici leur signification:

C1 Connaissance
Les horticultrices et les horticulteurs CFC reproduisent des informations et les utilisent dans des situations similaires. Exemple: Ils énumèrent les mesures et les critères de la promotion des ventes, des ventes complémentaires et de la fidélisation des clients. (1.1.1.2)
C2 Comprendre
Les horticultrices et les horticulteurs CFC sont non seulement capables de répéter des informations, mais sont également capables de les expliquer en utilisant leurs propres termes Exemple: Ils décrivent les mesures de prévention des accidents et les dispositifs de protection des installations de l'entreprise. (1.3.2.2)
C3 Appliquer
Les horticultrices et les horticulteurs CFC utilisent les informations sur des situations dans différents contextes. Exemple: Ils calculent les quantités nécessaires d'engrais en rapport avec une surface ou un volume. (1.5.1.4)
C4 Analyse
Les horticultrices et les horticulteurs CFC décomposent une situation en éléments isolés, relèvent les rapports entre ces éléments et décèlent des caractéristiques structurelles. Exemple: Ils déterminent les maladies, ravageurs, auxiliaires/insectes utiles et dégâts physiologiques les plus courants des plantes. (1.5.2.1)
C5 Synthèse
Les horticultrices et les horticulteurs CFC combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Exemple: Ils établissent des plans de plantation simples en considérant les règles de couleurs et de contrastes ainsi que les exigences des plantes et les règles de l'aménagement. (1.6.2.4)
C6 Evaluation
Les horticultrices et les horticulteurs CFC se réfèrent à des informations et situations et les évaluent selon des critères déterminés. Exemple: Ils effectuent les mesures de soins durant la phase de reprise des plantes. (1.4.5.4)

Partie B Tableau des leçons, école professionnelle

			1 ^{re}	2 ^e				3 ^e année				<i>Total pour toutes les années</i>			
<i>Domaines d'enseignement</i>			Tous	P	V	F	PA	P	V	F	PA	P	V	F	PA
Enseignement des connaissances professionnelles															
Connaissances professionnelles générales	1.1	Conseil et vente	10	10	10	10		10	10	30	10	30	30	50	20
	1.2	Livraison et prestations de service		10	10	10	10			30			10	40	10
	1.3	Travaux d'entretien dans l'entreprise	20										20	20	20
	1.4	Travaux de plantation et de semis	60							10	10		60	60	70
	1.5	Nutrition et protection des plantes	30	40	40	40	30	20	20	20	20		90	90	90
Connaissances professionnelles étendues	1.6	Connaissances et utilisation des plantes	110	130	130	130	100	110	110	70	80	350	350	310	290
Connaissances professionnelles générales	1.7	Entretien de jardins et d'espaces verts					20				20				40
	1.8	Aménagement de jardins et d'espaces verts					70				90				160
	1.9	Production de plantes		20	20	20		70	40	70		90	60	90	
	1.10	Multiplication de plantes		20	20	20		20	50			40	70	20	
Total de l'enseignement des connaissances professionnelles			230	230	230	230	230	230	230	230	230	690	690	690	690
Enseignement de la culture générale			120	120	120	120	120	120	120	120	120	360	360	360	360
Sport			40	40	40	40	40	40	40	40	40	120	120	120	120
Total des leçons			390	390	390	390	390	390	390	390	390	1170	1170	1170	1170

1^{re} année cours bloc écologie 30 leçons (Objectifs généraux 1.1 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6)

2^e année cours bloc utilisation des plantes 30 leçons: thème connaissances et utilisation des plantes (Objectifs généraux 1.1 / 1.2 / 1.5 / 1.6 / 1.7 / 1.8)

3^e année cours bloc thème spécial selon l'option 30 leçons (Objectifs généraux 1.1 / 1.2 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 1.7 / 1.8 / 1.9 / 1.10)

} selon l'orientation

Une note sera attribuée par semestre pour les connaissances professionnelles générales et une pour les connaissances professionnelles étendues.

Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

Orientation floriculture

1. But

Les cours interentreprises (CIE) complètent la formation de la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

2. Organes responsables

La responsabilité des cours interentreprises est confiée à JardinSuisse.

3. Organes

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. les commissions des cours
- c. les centres CI ou les autres lieux de formation comparables

Les commissions se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation. Au moins une déléguée ou un délégué du canton doit pouvoir siéger aux commissions des cours.

4. Convocation

Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises de formation, à l'attention des personnes en formation.

Au cas où une personne en formation ne peut pas participer aux cours interentreprises pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie ou accident certifié par un médecin), la formatrice / le formateur doit communiquer, sans délai et par écrit, la raison de l'absence au prestataire du cours à l'attention de l'autorité cantonale. Les cours interentreprises manqués doivent être rattrapés par la personne en formation.

5. Durée, période et contenus

5.1. La durée des cours interentreprises est la suivante:

17 jours pour l'orientation **floriculture**

- au cours de la première année de formation 6 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 8 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c, 2d et 2e
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

5.2. Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants:

Orientation floriculture

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 3 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Protéger les plantes	1.3.1 1.3.2 1.5.2
1 b 1 jour	Travaux de culture (introduction)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Multiplier des plantes par voie générative - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	1.4.1 1.4.2 1.4.5 1.10.1 1.10.6
1 c 2 jours	Conseil et vente (introduction) Présenter l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment - Livrer les marchandises	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2 a 2 jours	Planter et entretenir des récipients Utilisation des plantes	- Fournir les prestations de service - Préparer les récipients pour la plantation - Utiliser les plantes	1.2.2 1.4.4 1.6.2
2 b 1 jour	Travaux de culture (approfondissement)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées	1.4.1 1.4.2 1.4.5
2 c 1 jour	Machines et moteurs (approfondissement)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Effectuer les travaux d'emportage	1.4.1 1.9.5
2 d 1 jour	Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement)	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Gérer le déroulement des cultures	1.3.1 1.3.2 1.9.4
2 e évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables - Gérer le déroulement des cultures	1.4.1 1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.9.4
3 évalué 3 jours	Conseil et vente (approfondissement)	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6

5.3. Les autorités cantonales compétentes ont accès aux cours en tout temps.

6. Evaluation

Pour l'orientation floriculture, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

La procédure est définie dans le guide concernant les cours interentreprises.

Partie D Procédure de qualification

Orientation floriculture

1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5^e ou 6^e semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

2. Domaines de qualification

2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 12 heures.

Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

2.2 Connaissances professionnelles générales

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

2.3 Connaissances professionnelles étendues

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum; Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

2.4 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)
(3 notes issues des cours 1a, 2e et 3)

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%

(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

Total 100%

Annexe

Index des documents

Index des documents relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et de leurs sources de référence pour la profession d'hortultrice ou d'horticulteur CFC.

Documents	Date	Source de référence	Adresses des sources de référence
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale hortultrice CFC / horticulteur CFC	31 octobre 2011	électronique: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT Version imprimée Office fédéral des constructions et de la logistique	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT Effingerstrasse 37 3003 Berne www.bbt.admin.ch Office fédéral des constructions et de la logistique, 3003 Berne www.bundespublikationen.admin.ch/fr
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale	31 octobre 2011	JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles	JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles Bahnhofstrasse 94 5000 Aarau Tél: 044 388 53 00 Fax: 044 388 53 25 info@jardinsuisse.ch www.jardinsuisse.ch
Plan d'enseignement standard pour l'entreprise formatrice			
Plan d'enseignement standard pour les cours interentreprises			
Plan d'enseignement standard pour l'école professionnelle			
Liste de plantes de la formation initiale			
Règlement-cadre concernant l'organisation des cours interentreprises			
Directives sur les cours interentreprises			
Directives sur la procédure de qualification			
Rapport de formation			

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Directive relative au dossier de formation			
Sécurité au travail et protection de la santé dans la branche verte (solution par branche)			
Documents supplémentaires selon publication sur le site internet de JardinSuisse			
Formulaire de notation		CSFO	CSFO/SDBB Maison des cantons Speichergasse 6 CP 583 3000 Berne 7 info@sdbb.ch www.sdbb.ch